

**ARRÊTÉ 2024-143 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES ENTRE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET  
LE PARC DE LA BEAUSSERIE LORS DE "LA RETRAITE AU FLAMBEAU"**

**le samedi 29 juin 2024**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Considérant qu'il convient de régler, pour des raisons de sécurité, le stationnement sur la place de la République et la circulation entre la Place de la République et le Parc de la Beausserie, à l'occasion de la « retraite au flambeau » le samedi 29 juin 2024 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La **circulation des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdite Place de la République, Avenue Jean Jaurès, Avenue Pierre Guillot, Avenue Jean Monnet, le samedi **29 juin 2024 pendant environ une heure trente, entre 21h30 et 23h00**, au fur et à mesure de l'avancée du défilé.

**ARTICLE 2 :** Le **stationnement des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdit sur la Place de la République, le samedi **29 juin 2024 de 17h00 à 23h00**

**ARTICLE 3 :** Une signalisation sera mise en place et entretenue par les services municipaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 20 juin 2024



Le Maire,

**Fabien DOUCET**

Publié en Mairie le **24 JUIN 2024**.....

